



MUNICIPALITE
BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny-sur-Morrens, le 1er novembre 2021

PRÉAVIS N° 08/2021

**PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRETIGNY-SUR-MORRENS
AU
CONSEIL GÉNÉRAL**

Budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité vous soumet le budget pour l'année 2022, qu'elle a adopté dans sa séance du 1er novembre 2021.

Le budget 2022 qui vous est présenté laisse apparaître un excédent de charges de CHF 177'000.-, soit un montant de CHF 2'500.- supérieur au budget 2021.

Commentaires relatifs au budget

De manière générale, les charges et produits ont été réévalués et adaptés en fonction de l'estimation des comptes 2021 et des comptes de ces cinq dernières années.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la compréhension du budget 2022. A noter que les montants dans les encadrés indiquent les charges ou les revenus nets :

Administration générale

Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
CHF 522'000.-	CHF 482'000.-	CHF 403'000.-
	+ CHF 40'000.-	+CHF 119'000.-

Les principales variations liées au dicastère de l'administration se décomposent principalement comme suit par rapport au budget 2021 :

- Adaptation des tarifs des frais et vacations de la Municipalité (+ CHF 15'000.-)
- Augmentation des coûts liés à l'administration – certification cyber sécurité (+ CHF 15'000.-)
- Augmentation de la participation au déficit des TL (+ CHF 13'000.-)

Finances

Budget 2022 CHF -2'395'000.-	Budget 2021 CHF -2'161'000.- + CHF 234'000.-	Comptes 2020 CHF 2'565'000.- ./ CHF 170'000.-
---------------------------------	----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

Revenus sur impôts

Remarque : au niveau des comptes 21.400, de petites modifications ont été apportées dans les comptes afin de faciliter leur lecture, à savoir :

- Les impôts liés aux revenus et au capital des personnes physiques ont été séparés en 3 comptes
- les intérêts des impôts, autrefois comptabilisés dans les chapitre 22 des revenus financiers ont été « rapatriés » dans le chapitre 21 concernant les impôts.

Les revenus nets liés à ce dicastère augmentent de CHF 255'000.- par rapport au budget 2021. Les principales variations liées aux revenus sur impôts se décomposent comme suit par rapport au budget 2021 :

- Revenus des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques : au vu des résultats des années précédentes, le budget 2022 a été revu à la hausse (+ CHF 165'000.-),
- Impôt foncier : corrections en fonction des revenus touchés en 2020 et tient compte d'un montant complémentaire pour les révisions d'estimation fiscales à venir (+ CHF 10'000.-),
- Revenus découlant des droits de mutation et des gains immobiliers (appelés recettes conjoncturelles) : revus à la hausse en fonction des revenus touchés en 2021 et dans les années précédentes (+ CHF 80'000.-).

L'évaluation des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (comptes 21.400) a été effectuée sur la base des instructions de l'Administration cantonale des impôts et, afin de pondérer ce résultat, une corrélation entre le résultat obtenu et la valeur du point d'impôt moyen (valeur contributive de nos contribuables) a été réalisée. Celle-ci a été estimée à CHF 29'700.- par point d'impôt, soit à une valeur équivalente à la valeur des deux dernières années avec une pondération en fonction du bouclage provisoire des impôts au 30 septembre 2021.

En ce qui concerne l'estimation des recettes conjoncturelles (droit de mutation, impôts sur les gains immobiliers) ainsi que l'impôt sur les frontaliers, il a été tenu compte des résultats des quatre dernières années et du décompte provisoire au 30 septembre 2021.

A noter qu'une baisse liée au COVID-19 n'a pas été prise en considération. Bien que crainte, elle ne peut toujours pas être estimée objectivement à ce jour.

Péréquation financière

La charge nette augmente par rapport aux acomptes 2021 (+ CHF 21'000.-). Cela s'explique principalement par l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt prise en compte pour le calcul des impôts.

Pour 2022, selon les directives cantonales, le taux de contribution sera de 19.16 points. Ce mécanisme de péréquation influence comme suit notre budget:

a) Alimentation (19.16 points)	CHF	566'669.-
b) Restitutions		
Restitution couche solidarité	CHF	-264'272.-
Couche population	CHF	-106'511.-
Dépenses thématiques ¹	CHF	<u>-53'061.-</u>
Total des restitutions	CHF	-423'844.-

Contribution nette 2022, selon estimation cantonale CHF 142'825.-

¹ Contribution cantonale à nos dépenses en matière d'entretien des routes, de transports et d'entretien des forêts.

Notre contribution nette 2020 effective est de CHF 97'081.-, et celle de 2021 a été estimée à CHF 121'375.- selon les prévisions cantonales (acomptes).

Leur calcul s'effectue sur la base d'une valeur de point d'impôt de CHF 29'581.-. Si l'on tient compte des résultats des deux dernières années, leur base de calcul semble donc a priori adaptée. Cependant, il faut rappeler qu'il nous est toujours difficile d'en préciser le montant à ce jour puisque les facteurs suivants seront pris en compte pour la détermination de notre participation 2022 :

- Le montant total de la charge de péréquation directe à répartir entre les communes ;
- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation ;
- L'écart de la valeur de notre point d'impôt par habitant et de notre taux d'imposition en regard à la moyenne cantonale (détermination de la couche solidarité).

Domaines et bâtiments

Budget 2022 CHF 9'500.-	Budget 2021 CHF -14'000.- + CHF 23'000.-	Comptes 2020 CHF - 28'000.- + CHF 36'000.-
----------------------------	------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Bâtiments communaux

Les budgets relatifs à l'entretien des bâtiments augmentent de CHF 14'000.- pour les raisons suivantes :

- Augmentation des coûts liés à la forêts – signalisation forestière (+ CHF 10'000.-)
- Augmentation des amortissements - suite à la création du terrain de basket (+ CHF 10'000.-)

Travaux

Budget 2022 CHF 366'000.-	Budget 2021 CHF 297'000.- + CHF 69'000.-	Comptes 2020 CHF 328'000.- + CHF 38'000.-
------------------------------	------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Urbanisme

Comme en 2020 et 2021, la réalisation du Plan général d'Affectation communal (PACom) entraîne des dépenses spécifiques. Afin que celles-ci ne grèvent pas le budget 2022, un prélèvement à la réserve pour travaux sera également effectué.

Routes

Les coûts nets augmentent de CHF 27'000.- par rapport au budget 2021. Des travaux complémentaires devront être réalisés notamment en relation avec la zone 30 et à la réfection de la route du Moulin.

Parcs & Promenades

Les coûts nets augmentent de CHF 23'000.- par rapport au budget 2021, notamment avec l'introduction d'un amortissement pour la nouvelle place de jeux et une « marge de manœuvre » permettant de mieux entretenir ces espaces comprenant notamment le cimetière.

Ordures ménagères et déchets

Les répercussions financières du regroupement de la gestion d'une partie des déchets recyclables avec la Commune de Cugy ne sont pas encore totalement connues. L'entrée de la Commune de Morrens au 1^{er} janvier 2021 devrait entraîner une baisse des coûts qui n'est pas encore chiffrée. C'est donc sur la base des comptes 2020 que le budget 2021 a été établi.

Le taux de couverture par les taxes forfaitaires, ainsi que les autres revenus inhérents à la gestion des déchets (rétrocessions taxe au sac) ont été estimés à 77 %. Selon le budget 2022, ce serait donc un montant de CHF 36'500.- qui serait prélevé sur les impôts pour financer cette différence.

Entretien des collecteurs et stations d'épuration

Excepté le report d'un montant de CHF 15'000.- supplémentaire prévu au budget 2021 et reporté en 2022 pour financer les travaux nécessaires aux collecteurs situés sous le chemin du Rié, ainsi qu'une augmentation de CHF 10'000.- de notre participation à l'AET, les charges liées à ce dicastère autofinancé restent relativement stables.

Instruction publique et cultes

Budget 2022 CHF 612'000.-	Budget 2021 CHF 508'000.- + CHF 104'000.-	Comptes 2020 CHF 515'000.- + CHF 97'000.-
------------------------------	-------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Les coûts liés à l'instruction publique augmentent fortement dans le budget 2022, étant donné que le prix par élève budgété par l'ASICE passe à CHF 4'854.98, soit une augmentation de CHF 218.30 par élève et en raison également de l'augmentation importante du nombre d'élèves, passant de 105 à 122 élèves (+ 17 élèves).

Police/Défense incendie/Protection civile

Budget 2022 CHF 137'000.-	Budget 2021 CHF 133'000.- + CHF 4'000.-	Comptes 2020 CHF 124'000.- + CHF 13'000.-
------------------------------	-----------------------------------------------	-------------------------------------------------

Sans commentaire particulier.

Sécurité sociale

Budget 2022 CHF 926'000.-	Budget 2021 CHF 929'000.- ./. CHF 3'000.-	Comptes 2020 CHF 856'000.- + CHF 70'000.-
------------------------------	-------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Service social

Grâce à la reprise des coûts des Agences des Assurances Sociales (AAS) par le canton à partir du 1er janvier 2022 (./. CHF 22'000.-) et aux frais liés à l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) qui ne devraient que très peu évoluer en 2022, les coûts de ce dicastère sont en diminution de CHF 16'000.-.

Les charges liées à l'accueil parascolaire pour les élèves de 7P à 11S par le biais de l'ASICE augmentent de CHF 5'000.-, étant donné qu'il a été fixé à CHF 944.76 au lieu de CHF 891.73 par élève au budget 2021 (+ CHF 53.03 par élèves/+ 3 élèves).

Participation à la cohésion sociale (facture sociale)

Sur la base des estimations cantonales, nous pouvons évaluer comme suit la contribution de notre commune à la facture sociale 2022 :

- contribution 2022 (14.6 points d'impôts)	CHF	431'894.-
- estimation des prélèvements sur recettes conjoncturelles* sur la base des décomptes 2020	CHF	118'806.-
- total 2022 facturé selon les prévisions cantonales	CHF	550'700.-

* Sont équivalentes à 50 % de nos recettes fiscales sur les droits de mutation, gains immobiliers et droits de succession, ainsi qu'à 30 % de l'impôt perçu sur les frontaliers

Le montant net final de la facture sociale se portait à CHF 518'530.- pour 2020 et les acomptes 2021 prévoient quant à eux un montant participatif de CHF 538'038.-. Le montant porté au budget 2022 est donc de CHF 13'000.- supérieur à celui prévu pour 2021.

Comme pour la péréquation directe, il est difficile d'évaluer le montant final qui nous sera dévolu, étant donné que, pour la détermination de notre participation 2022, les facteurs suivants seront pris en compte :

- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation du fonds ;
- Le montant effectif à rétrocéder sur les recettes conjoncturelles perçues en 2022.

Ce ne sera qu'en 2022, lorsque les décomptes cantonaux seront établis que nous pourrons prendre la mesure effective de notre participation.

Services industriels (service des eaux)

Suite à l'ajout d'une charge complémentaire de CHF 20'000.- relative à l'entretien des captages d'eau de source, un prélèvement à la réserve de CHF 14'500.- devra être réalisé.

Synthèse

Cette année encore, nous constatons que certains coûts imposés progressent pour 2022. Cependant, grâce à l'évolution positive de la valeur du point d'impôt ces dernières années, l'impact de ces augmentations de charges imposées devrait être en partie compensé.

La répartition de l'utilisation et de la provenance des fonds se présente comme suit :

	Coûts nets selon budget 2022	Equivalent point d'impôt*
Enseignement obligatoire	CHF 592'000.-	env. 19.9 pts
Péréquation financière	CHF 143'000.-	env. 4.8 pts
Cohésion sociale	CHF 551'000.-	env. 18.5 pts
Police cantonale	CHF 94'000.-	env. 3.2 pts
Service social	CHF 337'000.-	env. 11.3 pts
Autres	CHF 137'500.-	env. 4.6 pts
Total charges imposées	CHF 1'854'500.-	env. 62.3 pts
Total charges fonctionnement	CHF 857'000.-	env. 28.8 pts
Total des charges	CHF 2'711'500.-	env. 91.1 pts
./. Recettes sur impôts	CHF 2'319'500.-	78.0 pts
./. Recettes complémentaires	CHF 215'000.-	env. 7.2 pts
Excédent de charges	CHF 177'000.-	env. 5.9 pts

* valeur du point d'impôt budgétée CHF 29'700.- (valeur effective 2020 CHF 29'600.-)

Les charges de fonctionnement ne représentent que 29% du total des charges. La marge de manœuvre de la Municipalité dans la gestion financière de la Commune est donc très réduite puisque, dans ce montant, sont également compris les frais liés à la gestion du personnel administratif qui représentent encore 7% de frais incompressibles supplémentaires.

Pour terminer, nous notons que le cash-flow de fonctionnement de notre Commune, résultant du budget 2022, représente un montant de l'ordre de CHF 199'500.-. Sachant que nos amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 307'500.-, nous constatons que cet exercice devrait générer suffisamment de liquidités pour couvrir nos engagements existants, mais que les recettes courantes n'auront financé qu'une partie des amortissements obligatoires. Par conséquent, les liquidités seront toujours en diminution.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

- vu le préavis municipal N° 08/2021
- vu le budget 2022
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le budget pour l'année 2022, tel qu'il est présenté, prévoyant un déficit de CHF 177'000.-.

Ainsi approuvé par la Municipalité, dans sa séance du 1er novembre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
M. MOOSER



La Secrétaire
M. JEANNIN